

VIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

DE L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est établi en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique : il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1869 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne.

Les opérations, tant en recette qu'en dépense, y sont évaluées à

une somme de	fr.	66,389,100	»
Au Budget voté pour l'exercice 1868, elles sont fixées à . . .		64,610,000	»
Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1869 . fr.		<u>1,779,100</u>	»

FONDS COMMUNAL.

Évaluations
du fonds communal
en 1869.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1869, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café	fr.	1,950,000	»
55 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie	210,000 »
		les bières et vinaigres	70,000 »
		les vins	1,240,000 »
	d'accise sur	les eaux-de-vie	4,570,000 »
		les bières et vinaigres	4,820,000 »
		les sucres	2,510,000 »
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature du service des postes . .		2,800,000	»
TOTAL.		fr.	<u>17,970,000</u> »

La moyenne des sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1866, 1867 et 1868 s'élève à ⁽¹⁾ fr. 17,456,000 »

La différence (534,000 francs) entre cette dernière somme et le montant présumé du revenu du fonds communal, dépassant le montant de l'augmentation du fonds communal, décrétée par le § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (1 p. % = 446,100), c'est cette dernière somme qui sera attribuée à la réserve.

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1866, 1867 et 1868 s'élèvent, savoir :

En 1866, à	fr.	17,489,664	14	} Moyenne. . fr.	17,456,000	»
En 1867, à		17,925,635	47			
En 1868 (prévisions du Budget), à		16,894,000	»			

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On peut évaluer à 100,000 francs les intérêts à échoir en 1869, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1868. Ces deux sommes réunies, soit 546,100 francs, forment le montant du revenu de la réserve en 1869.

Le revenu probable à répartir entre les communes, en 1869, sera de 17,525,900 francs.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1867 (annexe A); 2° la situation de la réserve à la fin de ladite année (annexe B); 3° l'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C).

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1867.

Le relevé ci-dessous présente le montant des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDÉMNITÉS pour les traitements d'attente.	PRÉLÈVEMENT au profit du fonds de réserve.	RESTE à répartir entre les communes. (total des col. 9 et 10.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal			MONTANT DE LA QUOTE-PART des		NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859.
					Communes à octrois.	Communes sans octrois.	TOTAL	78 communes à octrois.	Communes sans octrois.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 66	•	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 55	5,179,039 87 (a) 17,505 75	1,295 275 22	9
1861	15,255,570 57	580,657 55	•	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80 (a) 49,501 97	5,265,485 03	11
1862	15,795,568 82	550,040 44	•	15,411,428 58	9,548,095 25	7,778,757 95	17,526,851 10	11,558,145 80 (a) 66,214 27	5,820,068 51	15
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours).	•	16,995,757 59	9,624,551 05	7,884,152 44	17,508,786 47	11,558,145 80 (a) 87,451 69	4,550,159 90	19
1864	16,445,952 67	•	407,246 25	16,056,706 42	9,717,516 79	8,009,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80 (a) 87,462 96	4,591,097 66	20
1865	17,522,980 27	•	429,791 61	16,895,188 66	9,887,509 35	8,140,614 55	18,027,925 86	11,558,145 80 (a) 156,560 •	5,198,482 86	25
1866	17,956,590 95	•	416,926 79	17,189,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,555,847 16	11,558,145 80 (a) 176,821 04	1,754,697 50	29
1867	18,578,568 54	•	452,712 87	17,925,855 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80 (a) 206,566 89	6,160,942 78 (c)	52

(a) Sommes touchées au delà du minimum par les communes dont le nombre est renseigné dans la 11^{me} colonne.

D'après le relevé qui précède, la somme répartie en 1867 entre les communes sans octroi est de plus de 400,000 francs (7 p. %) supérieure à la somme répartie en 1866. Le nombre des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859, s'est encore accru de trois.

D'un autre côté, il a été versé une somme de fr. 452,712 87 c^t au fonds de réserve, dont le montant dépasse actuellement deux millions. (Voir annexe B.)

(1) Voir le renvoi (1) à l'annexe A.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1869
sont évaluées respectivement à la somme de *soixante-six
millions six cent cinquante-neuf mille cent francs* (66,659,100
francs).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

DE L'EXERCICE 1869.

N. DES ARTICLES	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	CHAPITRE PREMIER.		
	<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	1,200,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux	1,000,000 »	
5	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat.	1,500,000 »	6,000,000 »
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	4,000,000 »	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 »	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	17,525,900 »	
5	Réserve du fonds communal	510,100 »	
6	Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	200,000 »	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	200,000 »	
8	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 »	
9	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	100,000 »	
10	— — — de l'Ordre judiciaire	200,000 »	
11	— — — du Département des Affaires Étrangères	50,000 »	
12	— — — des officiers de la marine de l'Etat	6,000 »	
15	— — — des pilotes	5,600 »	
14	— — — du Département de l'Intérieur	110,000 »	
15	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	45,000 »	
16	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'Etat	90,000 »	
17	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	150,000 »	
18	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	500,000 »	
19	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000 »	
20	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	520,000 »	
21	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	50,000 »	
22	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	500,000 »	
25	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires engagés par l'entremise du Département de la Guerre	600,000 »	
24	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,000,000 »	
25	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	200,000 »	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	7,000,000 »	
27	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	70,000 »	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 »	
	A REPORTER		57,905,100 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	Report. fr.		57,905,100 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
29	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux).	80,000 »	28,466,000 »
30	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,000 »	
31	Fonds spécial des préemptions	5,000 »	
32	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	5,000,000 »	
33	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de la compagnie des docks, à Anvers.	200,000 »	
34	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	200,000 »	
35	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	500,000 »	
36	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	650,000 »	
38	Amendes et frais de justice en matière forestière	25,000 »	28,466,000 »
39	Consignations de toute nature	5,000,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
40	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 »	
41	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers, par suite du transport des marchandises.	10,000,000 »	
42	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà).	150,000 »	290,000 »
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	8,000,000 »	
	Ministère de la Justice.		
44	Masse des détenus	215,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
45	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	20,000 »	290,000 »
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
46	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	150,000 »	
47	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	100,000 »	
48	Cautionnements des entrepreneurs défaillants	10,000 »	290,000 »
49	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres départements.	50,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		66,659,100 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1869.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1867.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1867.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1866.	Exercice 1867.	TOTAL.	Taux.	Montant.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.		Fr. c.
Café. (Droit de douane).	1,875,000 »	»	2,847,928 95	2,847,928 95	75 %	2,135,946 70
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861).	122,500 »	»	995,070 53	995,070 53	55 %	548,274 61
Bières et vinaigres . . (Droit de douane).	52,500 »	»	189,979 68	189,979 68		66,492 89
Vins. (Droit d'accise).	1,120,000 »	941 15	5,587,172 55	5,588,115 60		1,255,859 77
Eaux-de-vie indigènes . (Id.).	4,060,000 »	275,445 04	15,418,151 15	15,691,576 19		4,792,051 65
Bières et vinaigres. . . (Id.).	4,760,000 »	589 20	12,915,150 76	12,915,719 96		4,520,501 99
Sucres. . . (Droit de douane et d'accise).	2,100,000 »	9,788 42	7,256,519 57	7,266,507 79		2,543,207 75
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	12,215,000 »	284,765 79	58,562,005 82	A) 58,646,767 61	55 %	15,526,568 65
Postes	2,585,000 »	218,680 52	6,405,859 18	B) 6,624,519 50	41 %	2,716,052 99
TOTAL GÉNÉRAL.	16,675,000 »	505,444 11	47,615,771 95	48,119,216 06		18,578,568 54
1 p/o sur les sommes ci-dessus A et B à verser à la réserve						452,712 87
						17,925,655 47 (1)
						RESTE NET à répartir.

(1) La somme réellement répartie ne s'élève qu'à fr. 17,925,461 47 c., soit 194 francs en moins. Cette différence provient de la déduction d'une somme de 194 francs, distribuée en trop entre les communes, dans la répartition de 1866, par suite d'une erreur dans la comptabilité d'un receveur, et qui n'a été constatée qu'après cette répartition.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1868, la réserve du fonds communal présentait, au 31 décembre 1866, un solde disponible de fr. 492,947 95

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1867, d'un capital de 222,000 francs de la Dette publique à 3 p. 0/0, ci. 6,660 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1867, d'un capital de 854,500 francs de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, ci. fr. 58,452 50

TOTAL. fr. 558,060 45

Versement à la caisse générale d'épargne d'une somme de. . fr. 492,947 95

RESTE. fr. 45,112 50

D'après le décompte du fonds communal de 1867, il est prélevé sur ce revenu, au profit de la réserve, une somme de fr. 452,712 87

SOMME DISPONIBLE. fr. 497,825 57

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital	}	1863.	184,796 98	
		1864.	407,246 25	
		1865.	429,791 61	
		1866.	446,926 79	
		1867.	452,712 87	
				1,921,174 50
Intérêts	}	1864.	5,550 »	
		1865.	25,087 50	
		1866.	45,412 50	
		1867.	(1) 57,436 17	
				150,966 17
TOTAL.			fr.	2,052,440 67

(1) Y compris la somme de fr. 12,525 67 c⁵, montant des intérêts échus le 31 décembre 1867, sur la somme versée à la caisse d'épargne.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1869.

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme
de fr. 17,925,461 47 c, pour l'année 1867.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition.	QUOTE-PART
		directes en 1866. (Principal.)	Mécanisme de QUOTE-PART des communes à octroi.	après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	totale de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport.	13,231 46	23,576 27	"	23,576 27
2	Termonde	47,136 69	82,117 02	"	82,117 02
3	Maliines	187,996 72	297,238 68	"	297,238 68
4	La Bouverie	9,164 93	14,192 35	"	14,192 35
5	Liège.	851,501 54	1,267,562 98	"	1,267,562 98
6	Arlon.	53,527 20	50,914 47	"	50,914 47
7	Ostende	121,258 75	180,507 21	"	180,507 21
8	Turnhout	44,681 11	64,900 "	"	64,900 "
9	Gand	1,079,594 74	1,549,051 "	"	1,549,051 "
10	Bruges	520,187 98	445,684 61	"	445,684 61
11	Hasselt	66,831 53	91,105 80	"	91,105 80
12	Verviers et Rodimont	252,555 61	314,641 67	"	314,641 67
13	Tournay.	227,555 19	294,761 71	"	294,761 71
14	Lokeren	66,764 59	86,752 35	"	86,752 35
15	Lierre	63,596 56	82,582 34	"	82,582 34
16	Mons.	237,885 78	317,815 50	"	317,815 50
17	St-Nicolas	117,676 20	144,157 27	"	144,157 27
18	Louvain	281,621 15	340,740 50	"	340,740 50
19	Frameries	20,937 "	24,996 86	"	24,996 86
20	Huy	61,857 47	72,242 06	"	72,242 06
21	Bruxelles	2,472,164 74	2,865,166 07	"	2,865,166 07
22	Blankenberghe	10,508 79	12,000 "	"	12,000 "
23	Menin	37,651 15	41,662 70	"	41,662 70
24	Namur	194,546 04	214,715 74	"	214,715 74
25	Furnes	27,603 61	29,761 93	"	29,761 93
26	Maeseyck	13,624 48	14,180 65	"	14,180 65
27	Courtrai.	158,946 20	165,798 76	"	165,798 76
	A REPORTER.	7,002,125 08	9,084,406 50	"	9,084,406 50

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1889.	SOMMES retenant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1886. (Principal.)	Minimum de QUOTE-PART des communes à actuel.		totale de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	7,002,123 08	9,084,406 50	"	9,084,406 50
28	Ypres.	112,651 85	114,011 25	"	114,011 25
29	Charleroy	70,810 59	70,585 17	"	70,585 17
50	Lessines.	21,897 28	21,566 92	"	21,566 92
51	Poperinghe.	41,961 44	40,556 65	"	40,556 65
52	Quaregnon	28,752 45	27,659 42	"	27,659 42
53	Alost.	97,591 77	92,492 99	"	92,492 99
54	Audenarde	56,951 05	54,591 52	"	54,591 52
55	Tirlemont	74,992 84	70,054 07	"	70,054 07
56	Spa	56,652 74	54,094 "	"	54,094 "
57	Dinant	41,155 64	58,000 "	"	58,000 "
58	Tongres.	59,975 49	55,696 56	"	55,696 56
59	Herenthals	12,702 16	11,118 41	"	11,118 41
40	Anvers	1,555,248 86	1,550,578 98	"	1,550,578 98
41	Diest	47,280 82	40,998 58	"	40,998 58
42	Philippeville	7,516 57	6,242 72	"	6,242 72
45	St-Trond	52,929 05	44,489 "	"	44,489 "
44	Ath	54,828 52	44,795 98	"	44,795 98
45	Nivelles	49,425 62	56,410 "	"	56,410 "
46	Renaix	45,646 72	52,102 62	"	52,102 62
47	Dixmude.	25,577 54	18,500 "	52 59	18,552 59
48	Aerschot.	15,946 50	11,515 51	129 91	11,645 42
49	Gheel.	21,759 88	14,822 54	1,055 68	15,876 22
50	Péruwelz	52,192 75	21,151 96	2,557 77	25,509 75
51	Stavelot	17,534 80	11,250 60	1,428 67	12,659 27
52	Dour.	27,285 22	17,664 55	2,261 52	19,925 87
53	Grammont	41,465 50	26,725 "	5,555 "	50,280 "
54	Ninove	23,752 57	15,000 "	2,551 50	17,551 50
55	Herve	15,721 51	9,651 88	1,829 24	11,481 12
56	Mariembourg	5,029 99	1,790 01	422 75	2,212 74
57	Gembloux	11,656 75	6,500 "	2,198 10	8,498 10
58	Pâturages	25,576 97	12,179 55	4,892 40	17,071 75
59	Wavre	50,552 57	15,690 20	6,461 10	22,151 50
60	Binche	28,515 72	14,610 "	6,090 54	20,700 54
61	Roulers	49,468 72	24,749 "	11,577 06	56,126 06
	A REPORTER.	9,792,945 67	11,451,791 50	46,421 21	11,498,212 71

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1869.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1866. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1869. — Minimum de QUOTA-PART des communes à octroi.	SOMMES reversant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART totale de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	9,792,954 67	11,451,791 50	46,421 21	11,498,212 71
62	Rœux	10,007 85	4,990 "	2,518 55	7,508 55
63	Hornu	18,141 51	8,746 09	4,502 51	15,248 40
64	Jodoigne.	19,752 42	9,494 55	4,950 46	14,424 81
65	Wasmes.	25,935 07	10,751 37	6,742 56	17,193 95
66	Soignies.	28,529 "	12,500 "	8,554 18	20,854 18
67	Leuze.	28,094 55	12,157 12	9,057 04	21,174 16
68	Basele	12,845 97	5,044 15	4,537 04	9,581 17
69	Beaumont	12,548 "	4,625 "	4,594 51	9,017 51
70	Vilvorde.	27,054 55	9,948 46	9,808 96	19,757 42
71	Enghien.	25,808 40	7,500 "	10,086 82	17,586 82
72	Tamise	51,754 57	8,666 91	14,508 24	25,175 15
73	Fontaine-l'Évêque	15,558 15	5,455 "	7,746 16	11,201 16
74	Chimay	17,559 50	2,459 90	10,217 41	12,677 51
75	Bastogne.	8,811 82	1,246 86	5,188 24	6,435 10
76	Bouillon	9,569 20	1,546 99	5,641 21	6,988 20
77	Jemmappes.	40,654 59	2,505 92	27,570 60	29,674 52
78	Eecloo	56,045 15	1,540 "	24,981 61	26,531 61
	Communes à octroi.	10,157,882 75	11,558,145 80	206,566 89	11,764,712 69
	Communes sans octroi.	8,456,156 19	"	6,160,748 78	6,160,748 78
	TOTAL GÉNÉRAL.	18,594,018 92	11,558,145 80	6,567,515 67	17,925,461 47 (1)

$$\text{Marc-le-franc} = 0.75 \frac{0280559}{10,000,000}$$

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1867.

(Signé) FRÈRE-ORBAN.

Bruxelles, le 25 janvier 1868.

(1) Voir le renvoi (1), annexe A.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES, ETC., POUR 1869.

ANNEXE D.

État des sommes payées en 1866, aux diverses sociétés des chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.		SONMES mandatées.	Observations.
Compagnie du chemin de fer du Centre.		164,504 35	
Id. du Great Eastern railway		570 44	
Société du chemin de fer du Berg et de la Manche		121,450 27	
Id. id. de Dendre et Waes		1,825,071 01	
Id. id. de Tournay à Jurbise		926,147 19	
Id. id. de Hal à la frontière française.		551,201 01	
Grande Compagnie du chemin de fer du Luxembourg		605,957 72	
Société du chemin de fer de Gand à Bruges, par Eecloo		5,546 99	
Id. id. d'Aix-la-Chapelle à Maastricht		5,676 99	
Agence continentale et anglaise		6,151 52	
Compagnie du chemin de fer du Nord		192,487 58	
Id. id. d'Anvers à Gand		2,146 59	
Société autrichienne des chemins de fer de l'État		525 »	
Compagnie de l'Union des chemins de fer suisses.		35 50	
Société du chemin de fer Rhénan		60,055 59	
Compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.		2,860 10	
Id. id. du Haut et Bas-Fiénu		77,711 67	
Direction des lignes télégraphiques françaises		147,402 94	
Id. id. prussiennes		556,879 54	
Emploi du matériel.	Société du chemin de fer Rhénan	79,969 20	
	Id. id. du Centre.	76,761 22	
	Id. id. de Manage à Wavre	18,546 01	
	Id. id. Liégeois-Limbourgeois	12,818 96	
	Id. id. du Grand-Central belge	12,451 17	
	Id. id. de Pepinster à Spa.	4,784 26	
	Id. id. de Gand à Bruges	2,001 40	
	Id. d'exploitation de chemins de fer	820 82	
Réparations du matériel.	Id. du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Maastricht	579 72	
	Société du chemin de fer Rhénan	5,991 01	
	Id. d'exploitation de chemins de fer	1,649 46	
	Id. du chemin de fer du Berg et de la Manche	5,416 79	
	Id. id. d'Aix-la-Chapelle à Maastricht	2,177 90	
	Id. id. de Mons à Hautmont	727 29	
	Id. id. de Lierre à Turnhout	125 50	
	Id. id. de Manage à Wavre	887 »	
	Id. id. de Pepinster à Spa.	291 67	
	Id. id. Liégeois-Limbourgeois	192 75	
TOTAL.		5,051,922 65	

RÉCAPITULATION.

Chemin de fer.	fr. 4,525,465 22
Télégraphes	504,282 28
Emploi du matériel	208,715 76
Réparations.	15,459 57
TOTAL.	fr. 5,051,922 65